



Pret en commun voiture, moto

Par **osak**, le 15/11/2011 à 15:27

Bonjour,

comment cela se passe til lors d'un divorce, mon mari et moi avont de s pret en commun
consommation, voiture moto

lors de la separation doit on revendre voiture et moto pour rembourser une partie des prets,
ce qui a mona vis serait le plus raisonnable, mais mon mari veut garder la voiture sur lequel il
y a un pret de plus de 30000 euros que nous en remboursons que depuis un an

moi je veux revendre pour liquider les prets vu l'importance de la somme,lui refuse, que faire
car il ne veut ni perdre ses motos ni sa voiture
merci

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 17:52

Il faut, dans le cadre du divorce, qu'il prenne un autre pret à son nom propre après l'ONC pour
rembourser le pret commun et qu'il vous verse votre part (valeur vénale des véhicules - ce
qu'il reste à rembourser)/2